

COMPTES 1998

Compte de fonctionnement

Le **compte de fonctionnement de l'exercice 1998** boucle avec un **excédent de charges de 51,6 millions de francs** tandis que le **budget**, additionné des crédits supplémentaires, prévoyait un excédent de **64,2 millions de francs**.

Comparé au budget, le compte de fonctionnement de 1998 se présente globalement comme suit :

	<u>Charges</u>	<u>Revenus</u>	<u>Excédent des charges</u>
Budget initial	1 253 934 800,00	1 198 257 100,00	55 677 700,00
Crédits supplémentaires	8 848 200,00	356 800,00	8 491 400,00
Budget final	1 262 783 000,00	1 198 613 900,00	64 169 100,00
Comptes 1998	1 280 880 530,66	1 229 232 574,93	51 647 955,73
Ecart	18 097 530,66	30 618 674,93	-12 521 144,27
	1,43 %	2,55 %	-19,51%

Compte des investissements et financement

S'agissant du compte des investissements, les dépenses brutes du patrimoine administratif se sont élevées à 87,5 millions de francs. Déduction faite des subventions et des recettes d'investissements (7,8 millions de francs), les dépenses nettes s'établissent à 79,7 millions de francs.

L'autofinancement dégagé par le compte de fonctionnement atteint 28,4 millions de francs, soit 35,6 % des investissements nets. L'insuffisance de capitaux s'élève à 51,3 millions de francs, alors qu'elle était de 31,4 millions en 1997.

Considérations générales

L'excédent de charges du compte de fonctionnement de 1998 est inférieur de 12,5 millions de francs à celui du budget additionné des crédits supplémentaires. Ce sont principalement les économies réalisées dans la consommation de biens, services et marchandises, de même que la bonne tenue des recettes fiscales, impôt sur les personnes physiques mis à part, qui expliquent cette amélioration. Précisons encore que l'excédent de charges est en régression pour la deuxième année consécutive, étant encore de 69,8 millions en 1996 et de 66,3 millions en 1997.



Il y a lieu de relever par ailleurs que les chiffres de 1998 tiennent compte de la prise en charge d'un montant de 18,15 millions représentant la régularisation des erreurs de comptabilisation par l'Etat de l'impôt à la source pour les années 1985 à 1993. Si cette perte a été partiellement compensée, du point de vue comptable, par le prélèvement du solde de 15 millions figurant dans la réserve pour impôts et fonds de péréquation, elle n'est pas restée sans effet sur l'autofinancement, lequel s'est élevé à 28,4 millions seulement, contre 33,9 au budget et 34,4 lors de l'exercice précédent.

Les dépenses nettes d'investissements, en progression par rapport à 1997 principalement en raison d'une forte baisse des recettes, ne sont dès lors couvertes qu'à 35,6 %.

Il convient de signaler enfin que d'importants mouvements ont eu lieu au niveau des réserves des Services industriels, principalement dans le cadre du remaniement de la politique d'amortissement de cette direction.

En résumé, une fois écartés les éléments ponctuels positifs et négatifs, qui se compensent grosso modo, on peut dire que l'exercice 1998 est marqué positivement par la réduction du déficit de fonctionnement, récompensant les efforts d'économie de la Municipalité et de l'Administration communale, et négativement par un nouvel effritement du produit des impôts des personnes physiques, principale source de revenus fiscaux.

La direction des finances

Pour tout renseignement complémentaire, contacter Jean-Pierre Gay, chef de la comptabilité et du budget, tél. 021 315 42 20

Lausanne, le 22 avril 1999

Annexes : – compte administratif
– récapitulation des charges et des revenus par nature